

*1<sup>er</sup> septembre 2004*

## Communiqué

### **Le débat public sur le projet Georges Besse II d'Areva est ouvert...**

Depuis ce 1er septembre, un débat public a lieu dans la Drôme, le Gard, le Vaucluse et l'Ardèche. Organisé dans le cadre des dispositions du code de l'environnement et sous le contrôle de la Commission nationale du débat public (CNDP), il porte sur le renouvellement par AREVA de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse, qui se trouve sur le site du Tricastin, par une usine nouvelle, Georges Besse II. Jusqu'à la clôture du débat, le 22 octobre 2004, des documents d'information seront diffusés et des réunions publiques organisées sous l'autorité d'une commission indépendante, la commission de pilotage du débat public (CPDP).

### **Une procédure ouverte à tous**

Prévu et encadré par la loi, le débat public est ouvert à tous. Il a pour but d'informer le public, de lui permettre de poser des questions et de faire des observations, pendant la phase d'élaboration des grands projets d'équipement.

Pour ces très grands projets, la saisine d'une autorité administrative indépendante, la Commission nationale du débat public (CNDP) est obligatoire. La CNDP peut décider l'organisation d'un débat public. Elle décide alors de l'animer elle-même ou d'en charger, sous son contrôle, le maître d'ouvrage du projet.

Saisie le 8 avril 2004 par Anne Lauvergeon, présidente du directoire d'AREVA, la Commission nationale a décidé, le 5 mai, la tenue d'un débat public sur le projet Georges Besse II. Elle en a confié l'organisation matérielle au maître d'ouvrage, AREVA. Soucieux de garantir la transparence de ce débat public et sur recommandation de la CNDP, AREVA a demandé à Jean-Paul Frouin, préfet de région honoraire, de former et présider une commission de pilotage du débat public (CPDP).

La CPDP est constituée de personnalités indépendantes : elle comprend, outre son président, Jean-Claude Darras, ancien président du tribunal administratif de Marseille, Didier Houi, directeur de l'agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées et Guy de Manheulle, ingénieur général d'agronomie honoraire.

### **Huit réunions publiques sont prévues**

Le débat public s'ouvre avec la diffusion le 1er septembre 2004 d'un dossier de présentation du projet, réalisé par AREVA, d'une plaquette de synthèse du projet et du premier journal d'information de la CPDP. On peut se les procurer au siège de la commission, à Pierrelatte, où est ouvert un lieu d'accueil, en les demandant par courrier ou e-mail : [information@debatpublic-gbesse2.org](mailto:information@debatpublic-gbesse2.org) ou en les consultant sur le site internet du débat : [www.debatpublic-gbesse2.org](http://www.debatpublic-gbesse2.org)

Le public peut aussi poser des questions et faire des remarques par l'intermédiaire d'une carte T, distribuée avec le journal, ou sur le site Internet du débat.

Huit réunions publiques sont prévues dans les quatre départements. Les deux premières auront lieu le 6 septembre à Bollène et le 7 septembre à Pierrelatte.

### **Les suites du débat**

La Commission nationale et la commission de pilotage du débat public veillent à la transparence et à la qualité du débat. Elles ne rendent pas d'avis sur le projet. Après la clôture du débat, le 22 octobre 2004, le président de la Commission nationale du débat public rédigera un bilan du débat, qui sera publié. AREVA disposera alors d'un délai de trois mois pour faire connaître les suites qu'il compte donner, à la lumière du débat, au projet Georges Besse II. •